



PRODUIRE UN SPECTACLE VIVANT

PUBLIC

La formation s'adresse aux chargés de production ou membres de compagnies faisant office de chargés de production dans le domaine du spectacle vivant, hors musiques actuelles. Les participants, salariés dans le cadre du régime général ou intermittents, et dans certains cas, bénévoles, peuvent être débutants dès lors qu'ils sont en activité.

OBJECTIFS

Développer et consolider vos compétences pour la production d'un spectacle vivant, hors musiques actuelles, notamment théâtre, danse, théâtre d'objet, arts de la piste, rue.
Savoir appliquer la méthodologie et les outils pour la mise en œuvre de vos opérations de production.

Acquérir la posture métier dans le domaine de la production.

PROGRAMME INDICATIF DE FORMATION

La démarche de production et ses différentes étapes : les phases de création / production / développement, comment rassembler les moyens financiers et techniques pour la réalisation d'une création.

- ➔ Le chargé de production : missions, tâches, responsabilités, statuts.
- ➔ Le budget de production et budget de la 1ère exploitation : détail des charges et produits, suivi.
- ➔ Perspectives en cas de déséquilibre d'un budget de production.
- ➔ Apports formatifs individualisés dans le cadre d'un tutorat.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le responsable pédagogique de cette formation est **Bernard AMADE**, coordonnateur de l'Unité Culture.

Christine LAUGIER : Chargée de production et de diffusion en activité depuis plus de 15 ans : compagnie Un château en Espagne (Bourgogne-Franche-Comté), anciennement au Théâtre de Paille (Hauts-de-France), Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois (Hauts-de-France/Ile-de-France). Intervenante DLA dans le domaine de la production.

Daniel MADRID : Référent de la formation. Formateur en diffusion de spectacle vivant pour l'Unité Culture de l'UCRM. Il collabore également avec des chargés de diffusion de plusieurs régions. Il a été chargé de production et de diffusion notamment pour le Chainon F.N.T.A.V.

EVALUATION DES ACQUIS ET VALIDATION DU CURSUS

Le contrôle des acquis est réalisé auprès des participants tout au long de la formation, et lors du bilan final.

Un suivi est réalisé dans un délais de 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Une attestation de formation professionnelle « Produire un spectacle vivant » est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation

EFFECTIF, DUREE ET LIEUX

L'effectif est limité à 10 places par session, chacune d'elle dure 24 heures réparties sur 3 jours : 21 heures en collectif et 3 heures en tutorat individuel.

Pour 2019, les sessions se dérouleront à Lyon et Toulouse.

FINANCEMENT

1) La formation peut être prise en charge intégralement par l'AFDAS si vous êtes intermittent ou salarié au régime général d'une structure cotisant à l'AFDAS.

Dans les deux cas, renseignements :

<http://www.afdas.com/intermittents>

<http://www.afdas.com/salaries>

D'autres fonds d'assurance formation peuvent intervenir selon votre secteur d'activité.

2) Possibilité d'un cofinancement personnel ou de votre compagnie. Intervention éventuelle d'autres collectivités (départements) ou institutions dans le cadre d'un cofinancement. Attention, les délais de réponse des organismes et collectivités financeurs sont parfois long.

CONTACT

Renseignements : Monsieur Daniel MADRID par mail : d.madrid@ucrm.fr

Siège

 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse

 05 62 14 95 91  05 62 14 95 95

 accueil@ucrm.fr